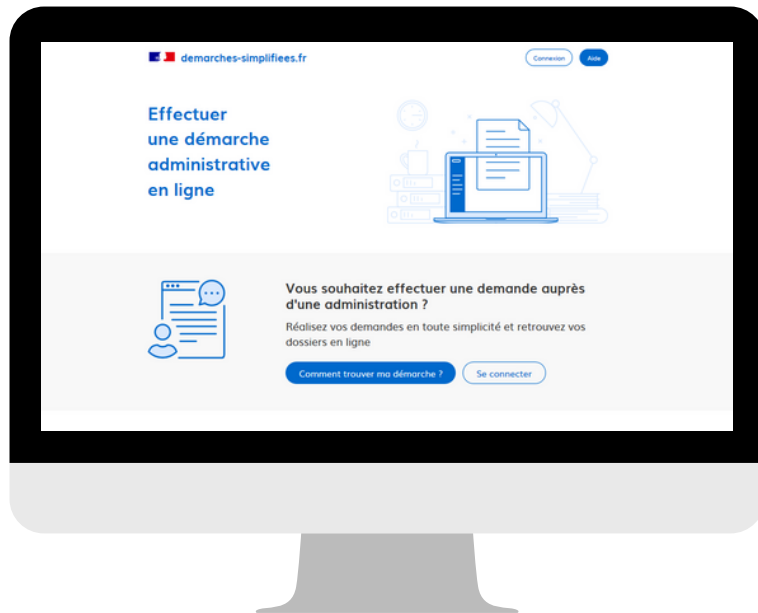


MON PORTAIL EMPLOYEUR

MES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Si le dossier AT/MP donne lieu à l'attribution d'une rente, la CPAM vous demandera de compléter l'attestation de salaire rente pour en permettre le calcul.

Démarches simplifiées.fr vous permettra de le faire en ligne

- Création de l'attestation de salaire en ligne
- Gestion des demandes sur la plateforme
- Messagerie intégrée dans chaque dossier pour permettre une gestion complète du dossier